

Répondre à l'appel

Plan d'action
autochtone
2026-2029

Le grand solstice



FONDS DES MÉDIAS
DU CANADA

CANADA
MEDIA FUND

Table des matières

À propos du FMC	3
Contexte	4
Objet et remerciements	5
Nos principes fondamentaux	6
Notre approche	7
Notre Plan d'action autochtone	12
Annexe A : Chronologie de l'engagement du FMC en tant qu'allié des peuples autochtones	21
Annexe B : Conclusions du sondage sur la participation des Autochtones à l'industrie	27



Stories of the North



À propos du FMC

Les histoires d'ici, partout

Soutenu par le gouvernement du Canada et les distributeurs canadiens de services de télévision par câble, par satellite et par IP, le Fonds des médias du Canada (FMC) est un organisme à but non lucratif qui investit dans le travail des forces créatives et dans les entreprises d'ici qui racontent des histoires qui nous rassemblent et nous représentent. Il finance du contenu audiovisuel et numérique interactif qui renforce nos identités culturelles et rivalise avec ce qui se fait de mieux sur la scène internationale et sur toutes les plateformes. Le FMC place les récits au cœur de ses activités, et ouvre ainsi des voies vers les marchés d'ici et d'ailleurs et promeut la résilience, l'inclusivité et la croissance constante du secteur des écrans.



North of North



Contexte

« C'est la réconciliation en action. »

Participant ou participante à la phase de mobilisation sectorielle

Depuis sa création, le FMC a consacré d'importantes ressources à la promotion des récits autochtones et à l'autodétermination au sein de l'industrie des écrans. Le FMC soutient les entreprises autochtones, ainsi que la création de contenu linéaire et de médias numériques interactifs (MNI), par le truchement de plusieurs programmes et mesures. Le Programme autochtone finance spécifiquement le prédéveloppement, le développement et la production de contenu linéaire par des sociétés détenues par des membres des Premières Nations, des Inuit et des Métis qui représentent des nations, des communautés, des provinces et des territoires. De 2010-2011 à 2024-2025, le FMC a soutenu 189 entreprises autochtones et a versé 125,8 M\$ dans le cadre de ce programme, à savoir :

- ➔ **Prédéveloppement** — 64 entreprises autochtones ont reçu 2,7 M\$.
- ➔ **Développement** — 115 entreprises autochtones ont reçu 13,8 M\$.
- ➔ **Production** — 92 entreprises autochtones ont reçu 109,2 M\$.

Il convient de noter que le budget du [Programme autochtone — production](#) a augmenté chaque année, passant d'un peu moins de 7,7 M\$ à 8,5 M\$ en 2024-2025. Depuis 2010, 37 œuvres autochtones sont passées de l'aide au développement ou au prédéveloppement à un financement en production. Ces investissements soulignent l'engagement du FMC à soutenir les forces créatives et les entreprises autochtones, ce qui renforce l'importance du contenu autochtone dans le paysage culturel canadien.



Retisser les liens

Objet et remerciements

Le présent document a pour objectif de présenter l'engagement continu du FMC à faire progresser la souveraineté narrative autochtone, à faire croître la participation des Autochtones au sein de l'industrie audiovisuelle canadienne et à favoriser un soutien structurel à long terme à la création de contenu menée par des Autochtones et aux entreprises détenues par des Autochtones.

Nous tenons à remercier nos partenaires pour leurs contributions et leurs commentaires dans l'élaboration du Plan d'action autochtone du FMC, notamment la consultante Marcia Nickerson, nos partenaires chargées de la mobilisation de l'industrie Jennifer Podemski, Jessica Commanda de The Shine Network Institute (TSNI), Kerry Swanson, Melanie Hadley et Jean-François D. O'Bomsawin du Bureau de l'écran autochtone (BEA), Monika Ille et Adam Garnet Jones de l'Aboriginal Peoples' Television Network (APTN), Lucy Tulugarjuk et Jonathan Frantz du Nunavut Independent Television Network (NITV), les membres du groupe de discussion autochtone, les personnes ayant répondu au sondage sur la participation des Autochtones à l'industrie, ainsi que le conseiller Jason Baerg. Nous vous exprimons notre profonde gratitude pour vos idées et votre sagesse.



Uiksaringitara (Wrong Husband)

Nos principes fondamentaux

Respect

Transparence

Responsabilité

Efficacité

Mobilisation

Courage

Créativité

« Les racines des stéréotypes courants continuent d'orienter les perceptions à l'égard des peuples autochtones et la façon dont on parle d'eux. Il est lourd pour les Autochtones de devoir sensibiliser les bailleurs de fonds aux réalités autochtones. »

Participant ou participante à la phase de mobilisation sectorielle

At the Place of Ghosts (Sk+te'kmujue'katik)



Notre approche

« Parfois, les productions autochtones ne rentrent pas dans le moule : talents devant ou derrière les caméras, budget, jours de tournage, calendrier, etc. Il faut laisser davantage de place à d'autres façons de faire. »

Participant ou participante à la phase de mobilisation sectorielle



Little Big Community



Notre approche

Respecter le temps et la contribution des forces créatives et des décisionnaires autochtones en s'appuyant sur les conclusions des consultations menées, en élaborant le présent plan d'action en collaboration avec le BEA, APTN et NITV afin qu'il corresponde à leurs priorités et intègre leurs commentaires, et en adaptant les activités de mobilisation de l'industrie du FMC pour y inclure un processus de retour d'information. Le FMC ne sollicitera la participation à de nouvelles consultations que lorsque celles-ci sont nécessaires et respectueuses, pour traiter les questions soulevées par les créateurs et créatrices autochtones qui n'ont pas encore été résolues. Notre approche tient compte des contributions tirées de stratégies, de recherches et du contexte de l'ensemble du secteur, notamment [le rapport de 2024 sur le processus de consultation du BEA, *Nouveaux futurs : l'avenir du contenu canadien dans vos mots*](#) (septembre 2022), [les plans stratégiques de 2022 et de 2025 à 2028 du BEA](#), ainsi que [le rapport de synthèse des consultations *Nourrir la flamme : ce que nous avons entendu*](#), publié en juin 2021.

Veiller à ce que les programmes du FMC soient en adéquation avec les recommandations et les cadres existants relatifs aux peuples autochtones, tels que l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, tout en faisant progresser les objectifs politiques relatifs aux peuples et aux langues autochtones énoncés dans la *Loi sur la radiodiffusion* du Canada.

Arrimer les priorités des talents autochtones avec le [Plan stratégique 2026-2029](#) et la vaste [stratégie en matière d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accessibilité \(EDIA\) de 2024 à 2027](#) du FMC, tout en continuant à mettre explicitement l'accent sur la souveraineté narrative autochtone. Toutes ces stratégies accordent la priorité à l'élargissement de l'accès, au renforcement des capacités et à la responsabilisation fondée sur les données, afin d'assurer que les forces créatives historiquement sous-représentées bénéficient des ressources et des possibilités nécessaires à leur réussite. En intégrant les priorités des talents autochtones au sein du cadre d'inclusion général du FMC, tout en préservant les besoins propres à la narration autochtone, ces stratégies concourent à accroître l'équité, la représentativité et la compétitivité du secteur des écrans au pays.

« Les Autochtones qui œuvrent dans les médias numériques interactifs ont des besoins distincts de ceux qui travaillent contenu linéaire. »

Participant ou participante à la phase de mobilisation sectorielle

« Les communautés qui ont perdu leur langue ne devraient pas être désavantagées dans l'accès au financement du FMC. »

Participant ou participante à la phase de mobilisation sectorielle

« Nous avons besoin d'aide pour s'y retrouver dans les procédures de demande, l'établissement de budget et la gestion financière, notamment des outils ou des conseils pour planifier, suivre et gérer efficacement les budgets des projets. »

Participant ou participante à la phase de mobilisation sectorielle



Notre approche (suite)

« C'est un geste significatif à l'appui de la création narrative autochtone, et la présence de nos partenaires de l'industrie est importante. »

Participant ou participante à la phase de mobilisation sectorielle



La Brigade

Le plan d'action autochtone s'arrime stratégiquement aux quatre piliers du plan stratégique triennal du FMC :

- ➔ **Moderniser** — intégrer les droits des Autochtones, la souveraineté narrative, les pratiques respectueuses des spécificités culturelles et la souveraineté autochtone en matière de données dans l'ensemble des politiques, des modes de financement et des processus décisionnels du FMC.
- ➔ **Mobiliser** — mettre en relation les créateurs et créatrices, les entreprises, les partenaires et les communautés autochtones avec des sources de financement, des programmes de renforcement des capacités, des partenariats collaboratifs et des initiatives de participation concrètes au sein du secteur canadien des écrans.
- ➔ **Maximiser** — permettre aux forces créatives et aux entreprises autochtones de renforcer leurs résultats créatifs, culturels et économiques en élargissant les occasions de marché et en soutenant leur viabilité et leur leadership à long terme.
- ➔ **Monétiser** — aider les créateurs et créatrices et les entreprises autochtones à monétiser leurs propriétés intellectuelles en renforçant la propriété autochtone, en améliorant l'accès au capital et au financement, et en favorisant des modèles économiques durables qui génèrent une valeur économique à long terme.

« Le risque de financement repose sur les actifs personnels et ceux de l'entreprise, et il est difficile de les faire fructifier et croître lorsque nous devons reporter les honoraires des producteurs et les frais généraux de l'entreprise pour financer intégralement la production. »

Participant ou participante à la phase de mobilisation sectorielle



Notre approche (suite)



Kun'tewiktuk: A Mi'kmaw Adventure

Tenir compte du contexte actuel, alors que le secteur canadien des écrans poursuit sa profonde transformation. Le paysage de l'industrie demeure incertain en raison de l'évolution des priorités gouvernementales, des changements dans la dynamique du marché, ainsi que des consultations en cours sur la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur la diffusion continue en ligne* du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et des suites qui leur seront données. Le gouvernement fédéral poursuivra son [plan réglementaire pour moderniser le cadre de la radiodiffusion du Canada](#). Dans sa version actualisée, la *Loi sur la radiodiffusion* reconnaît officiellement le contenu autochtone comme un pilier essentiel du paysage médiatique canadien et souligne les responsabilités des radiodiffuseurs, qui doivent :

- ➔ refléter les besoins et les aspirations des communautés autochtones et y répondre;
- ➔ soutenir la programmation autochtone et la préservation des langues autochtones;
- ➔ mener des consultations constructives avec les communautés autochtones lorsque le contenu créé touche à leur culture, à leur langue ou à leur histoire.

« Nous avons besoin de fonds destinés au développement des entreprises qui soutiennent les capacités commerciales à long terme plutôt que des projets individuels. »

Participant ou participante à la phase de mobilisation sectorielle



Notre approche (suite)

La mise en œuvre de la *Loi sur la diffusion continue en ligne* est tributaire des litiges avec des plateformes de diffusion en continu étrangères, qui ont retardé l'entrée en vigueur complète de la décision de 2024 du CRTC relative aux contributions de base. En mai 2026, le CRTC a instauré une obligation de dépenses en émissions canadiennes (DEC) s'ajoutant à la contribution de base en place, portant ainsi la contribution globale des plateformes de diffusion en continu à 15 %. Toutefois, en juin 2026, le ministre du Patrimoine canadien a demandé au CRTC de réexaminer l'ensemble des obligations de dépenses des plateformes de diffusion en continu. Le gouvernement fédéral a assorti cette mesure d'un engagement annuel de 600 M\$ pour compenser les contributions des plateformes de diffusion en continu au contenu canadien et autochtone. Le plan réglementaire global du CRTC visant à moderniser le cadre de la radiodiffusion continue de progresser, même si les délais pour mettre au point ces obligations de dépenses restent à déterminer.

Nous prévoyons que quatre changements majeurs influenceront sur l'orientation stratégique globale du FMC pour la période 2026-2029 :

- ➔ les travaux de modernisation des outils et des institutions à l'appui du secteur audiovisuel menés par le ministère du Patrimoine canadien;
- ➔ les consultations du CRTC en vue de la mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur la radiodiffusion* par la modernisation de la réglementation touchant la radiodiffusion;
- ➔ le renvoi au CRTC des obligations de dépenses relatives aux services de diffusion en continu, ainsi que la mise en œuvre par le gouvernement fédéral de son investissement annuel de 600 M\$ destiné à soutenir le secteur;
- ➔ le déclin constant des revenus des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR), un élément clé du financement du FMC; ceux-ci sont passés de 216,5 M\$ en 2016-2017 à 147,7 M\$ en 2024-2025, et ils continuent de diminuer, ce qui nuit à la prévisibilité budgétaire.

« La cohérence, la transparence et la responsabilité contribueront grandement à renforcer les relations entre les forces créatives autochtones et les bailleurs de fonds, et à assurer que le Plan d'action autochtone ait des retombées durables et mesurables. »

Participant ou participante à la phase de mobilisation sectorielle

« Souvent, la relève autochtone en développement de jeux vidéo n'a pas les ressources ou les relations au sein de l'industrie pour attirer des partenaires de mise en marché avant que le projet ne soit lancé. »

Participant ou participante à la phase de mobilisation sectorielle





Notre Plan d'action autochtone

Red River Gold



Notre Plan d'action autochtone

La mise en œuvre réussie du présent Plan d'action autochtone nécessite une mobilisation active et une collaboration étroite avec les principaux partenaires du secteur des écrans. Le FMC s'engage à collaborer en permanence avec les organisations dirigées par des Autochtones, les partenaires de l'industrie et les organismes gouvernementaux afin d'assurer la croissance continue et la pérennité de la création narrative autochtone. Le Plan d'action autochtone servira à élaborer un plan de travail interne qui sera mis en œuvre sur une période de trois ans. En poursuivant son harmonisation avec ses principaux partenaires, le FMC s'engage à soutenir un paysage médiatique autochtone florissant et en constante évolution.

1 Accorder une priorité à la propriété et à la souveraineté narrative autochtones

► MESURE 1

En collaboration avec les décideurs autochtones et conformément aux orientations stratégiques, renforcer les mécanismes visant à assurer que la propriété, le contrôle et la propriété intellectuelle restent entre les mains des entreprises autochtones.

► MESURE 2

Investir dans des entreprises bien placées pour mettre sur pied des modèles de production et de création de contenu fondés sur des valeurs et respectueux des spécificités culturelles ou améliorer les modèles existants en ce sens.

► MESURE 3

Mettre en œuvre des définitions communes du contenu autochtone, en accord avec les autres institutions fédérales du secteur audiovisuel, le ministère du Patrimoine canadien et le CRTC, qui travaille actuellement à l'élaboration commune de la Politique de radiodiffusion autochtone.

► MESURE 4

Explorer d'autres déclencheurs du marché et voies d'accès pour renforcer le parcours des propriétés intellectuelles de MNI et de contenu linéaire autochtones.

Notre Plan d'action autochtone (suite)

2 Renforcer les capacités de production et de création autochtones

► MESURE 1

Mettre en place des outils financiers et des mesures de soutien propres aux Autochtones afin de garantir le renforcement des capacités à long terme et la pérennité des entreprises détenues par des Autochtones.

► MESURE 2

Examiner les résultats du Soutien à l'impact des entreprises autochtones (SIEA) afin d'évaluer la faisabilité de sa poursuite.

► MESURE 3

Élaborer un modèle de programme d'investissement des entreprises adapté, dont les objectifs et les critères d'admissibilité s'appuieront sur les recommandations de notre groupe de discussion autochtone, ainsi que sur les données du FMC et de l'industrie.

► MESURE 4

Explorer des mécanismes de financement innovants qui améliorent l'accès au capital pour les producteurs et productrices et les directions d'entreprises autochtones en vue de la création de contenu audiovisuel.

Notre Plan d'action autochtone (suite)

3 Améliorer la réceptivité du FMC et renforcer la participation des Autochtones à ses programmes

► MESURE 1

Améliorer la connaissance des programmes du FMC et des possibilités de financement, ainsi que l'accès à ceux-ci pour les requérants autochtones, grâce à des mesures de soutien et des parcours de perfectionnement sur mesure.

► MESURE 2

Investir dans la formation du personnel, de l'administration et des analystes des programmes du FMC, ainsi que des membres des jurys, sur des thèmes tels que l'histoire des peuples autochtones, les dispositions législatives concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), les préjugés inconscients et l'humilité culturelle.

► MESURE 3

Améliorer la transparence dans l'évaluation des projets et accroître la participation de membres autochtones au sein des jurys des programmes sélectifs.

► MESURE 4

Définir des possibilités d'élargir les critères d'admissibilité et d'accroître la flexibilité dans l'ensemble des programmes du FMC pour la production et la création de contenu autochtones, en particulier dans les programmes dans lesquels la participation et le taux de réussite sont historiquement faibles.

► MESURE 5

S'attaquer aux obstacles propres aux créateurs et créatrices de contenu autochtones de langue française, vivant en région et de contenu de MNI.

► MESURE 6

En collaboration avec le BEA, réexaminer la structure et les Principes directeurs du Programme autochtone du FMC afin d'élargir l'accès au sein des communautés autochtones et d'accroître la flexibilité relativement aux activités financées.

Notre Plan d'action autochtone (suite)

4 Accroître la visibilité du contenu autochtone au Canada et à l'étranger

► MESURE 1

Améliorer la découvrabilité du contenu autochtone, son accès aux marchés internationaux, ainsi que les occasions de développement commercial et de coproduction, en collaboration avec les bailleurs de fonds et les organisations mondiales du secteur des écrans.

► MESURE 2

Allouer des fonds destinés à faciliter l'accès aux marchés pour les Autochtones, en mettant l'accent sur les territoires autochtones établis et les communautés du Sud global.

► MESURE 3

Investir dans des possibilités de perfectionnement professionnel solides et réputées en production, scénarisation, développement de jeux vidéo et création de médias numériques et immersifs.

Notre Plan d'action autochtone (suite)

5

Se présenter comme un allié dans l'ensemble du secteur des écrans

► MESURE 1

Faire avancer la *Loi sur la radiodiffusion*, la *Loi sur la diffusion en continu en ligne* et les dispositions législatives canadiennes concernant la DNUDPA afin d'accroître le financement et le soutien accordés au contenu audiovisuel autochtone.

► MESURE 2

Soutenir le BEA et les autres décideurs autochtones dans leur travail d'élaboration de la Politique de radiodiffusion autochtone du CRTC, ainsi que des définitions propres au contenu et à la création autochtones.

► MESURE 3

Collaborer avec des partenaires à l'actualisation des pratiques exemplaires pour la collaboration avec les forces créatives et les directions d'entreprise autochtones, comme indiqué dans le guide *Protocoles et chemins cinématographiques* et à leur diffusion, et en ce qui concerne les engagements relatifs au contenu autochtone prévus dans les dispositions législatives canadiennes concernant la DNUDPA.

► MESURE 4

Réviser les directives stratégiques en place à l'intention des sociétés de production allochtones afin d'encourager l'utilisation de *Protocoles et chemins cinématographiques*.

► MESURE 5

Soutenir les échanges entre les décideurs de l'industrie et les forces créatives autochtones afin de renforcer le développement de contenu dirigé par des Autochtones, leur acquisition et l'acquisition de droits de diffusion.

► MESURE 6

Veiller à ce que les perspectives et les contributions des Autochtones soient prises en compte dans les avancées du FMC et de l'industrie, notamment en matière de politiques de développement durable, d'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et d'élargissement des genres.



Notre Plan d'action autochtone (suite)

6 Faire progresser la souveraineté autochtone en matière de données

► MESURE 1

Définir des paramètres de réussite clairs et des indicateurs clés de rendement propres à la participation autochtone dans l'ensemble des programmes du FMC pour suivre les progrès, les retombées et la responsabilité.

► MESURE 2

Mettre en place des protocoles éthiques et réciproques d'échanges de données avec des partenaires tels que le BEA, Téléfilm Canada et d'autres bailleurs de fonds.

► MESURE 3

Permettre au FMC de contribuer aux efforts collectifs visant à agréger les données, à mener des recherches communes et à mesurer les retombées des programmes et des initiatives arrimés aux priorités des Autochtones.

Notre Plan d'action autochtone (suite)

7 Accroître l'engagement et la représentation des Autochtones au sein de l'organisation

► MESURE 1

Créer un groupe consultatif autochtone chargé de guider la mise en œuvre du plan d'action autochtone du FMC, de garantir la transparence du processus décisionnel et de renforcer la responsabilité organisationnelle.

► MESURE 2

Élaborer une approche visant à accroître la représentation des Autochtones à toutes les étapes de carrière et dans toutes les fonctions au sein du FMC, en renforçant les parcours de recrutement et l'évolution professionnelle au sein de l'organisation.

► MESURE 3

Définir de nouvelles possibilités d'engagement pour les professionnels autochtones, notamment dans les domaines de l'approvisionnement, des services de conseil, de la gestion de projets et des fonctions consultatives.

► MESURE 4

Collaborer avec des gardiens et gardiennes du savoir en leur qualité de spécialistes en pratiques avisées, en recueillant des commentaires et des retours d'expérience qui reflètent les nations, les communautés, les régions, les langues, les capacités, les générations, les sexualités et les genres représentés au sein des communautés autochtones.

Annexes



Annexe A: Chronologie de l'engagement du FMC en tant qu'allié des peuples autochtones

Nous présentons ci-dessous un résumé des activités qui témoignent de l'engagement continu du FMC envers la souveraineté narrative autochtone dans le secteur des écrans. Ce survol retrace le contexte historique commun et servira de référence pour les actions futures.

1997-2000 Financement à la production en langues autochtones

- Le Fonds canadien de télévision (FCT) verse chaque année environ 1 M\$ à des productions en langues autochtones, tout en soutenant d'autres types de contenu autochtone destiné à des télédiffuseurs comme Aboriginal Peoples' Television Network (APTN).
- En 2000, le FCT indique avoir consacré 2,5 M\$ à la programmation en langues autochtones.

2004 Publication d'un rapport fondamental

- Jeff Bear rédige le rapport [At the Crossroads](#) [en anglais seulement] pour Téléfilm Canada, le FCT, l'Office national du film (ONF), le ministère du Patrimoine canadien et la Canadian Broadcasting Corporation/Société Radio-Canada (CBC/SRC). L'auteur y souligne que, si le Canada a commencé à mettre en place des initiatives destinées au contenu audiovisuel autochtone, il n'a pas encore établi l'infrastructure institutionnelle, financière, industrielle et décisionnelle nécessaire à la pérennité de ce secteur.

2009 Création du Fonds des médias du Canada.

- Le FMC est créé par la fusion du Fonds canadien de télévision et du Fonds des nouveaux médias du Canada; il ouvre officiellement ses portes en 2010.

2010-2016 Prise d'un engagement crucial

- Le FMC lance le Programme autochtone, qui finance la création de contenu par les Premières Nations, les Inuit et les Métis, dans la continuité du soutien qu'offrait le FCT.
- Les contributions du FMC sont versées à la production, au développement et au prédéveloppement.

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
TOTAL	7 M\$	7 M\$	6,7 M\$*	7 M\$	7 M\$	8 M\$

* Le FMC a appliqué une réduction de 4 % à l'ensemble de ses programmes de financement, ce qui a entraîné une baisse des contributions en 2013-2014.



Annexe A (suite)

2015-2016 Faire croître la participation des Autochtones dans le secteur des écrans

- ➔ Le FMC demande un processus participatif multilatéral qui donnera lieu à la mise au point de la stratégie [Soutenir et développer l'industrie audiovisuelle autochtone du Canada](#).
- ➔ Conformément aux conclusions de ce processus, le FMC commande des travaux supplémentaires en vue de la création d'un bureau de production audiovisuelle autochtone.

2016-2017 Collaboration en vue de la création du Bureau de l'écran autochtone (BEA)

- ➔ En réponse aux demandes des communautés autochtones et à la suite de consultations auprès d'elles, le FMC facilite une collaboration entre APTN, CBC/SRC, Téléfilm Canada, l'Association canadienne des producteurs médiatiques (ACPM) et l'ONF, et [annonce la création du Bureau de l'écran autochtone](#) (BEA). Le FMC maintient depuis son engagement envers le BEA par le truchement de contributions annuelles importantes.
- ➔ Établi à 8 M\$ en 2016-2017, le budget du Programme autochtone a doublé depuis 2009-2010, alors qu'il était fixé à 4 M\$.

2017-2018 Établissement de partenariats internationaux avec des organisations autochtones

- ➔ Le BEA est officiellement lancé. Le diffuseur, conservateur, producteur, militant et conférencier ojibwé Jesse Wente est nommé directeur général fondateur. Le BEA a pour mission de soutenir le développement, la production et la mise en marché de contenu autochtone, tout en renforçant les passerelles pour les talents autochtones et en facilitant les relations avec les télédiffuseurs, les distributeurs, les établissements de formation et les bailleurs de fonds fédéraux.
- ➔ L'[International Sámi Film Institute](#), le FMC, la Nunavut Film Development Corporation, Greenland Film Makers, le Sundance Institute et Sakha Film annoncent la mise sur pied du [Fonds du film autochtone de l'Arctique](#) (FFAA). Le FFAA a pour mission de bâtir une industrie audiovisuelle autochtone de l'Arctique durable et interconnectée.

2019-2020 Renforcement du soutien au contenu autochtone

- ➔ Depuis sa création, le FMC a investi plus de 100 M\$ dans des productions dirigées par des Autochtones.
- ➔ Commandé par imagineNATIVE et financé par des partenaires de l'industrie, dont le FMC, [Protocoles et chemins cinématographiques : Un guide de production médiatique pour la collaboration avec les communautés, cultures, concepts et histoires des peuples des Premières nations, métis et inuit](#) est publié.

Annexe A (suite)

2021-2022 Défense des intérêts de l'industrie

- ➔ Le FMC participe activement aux audiences du CRTC sur la représentation autochtone en radiodiffusion.
- ➔ Pour mieux soutenir les entreprises détenues par des requérants autochtones, le FMC renouvelle le [Programme pilote de développement d'un ensemble de projets](#) pour une deuxième année en offrant de nouveaux points d'accès et en assouplissant ses critères d'admissibilité.
- ➔ Le FMC met sur pied le groupe de travail sur la collecte de données en matière d'équité et d'inclusion pour élaborer des normes communes et un mécanisme concerté en vue de suivre, de diffuser et de comparer des données dans l'ensemble de l'industrie; [le Guide de terminologie pour la collecte de données sur les peuples autochtones et les communautés racisées](#) est publié.
- ➔ Le FMC lance [PERSONA-ID](#), un système d'auto-identification visant à mieux comprendre la participation aux programmes à l'échelle de l'industrie, y compris celle des entreprises détenues par des Autochtones.

2022-2023 Investissement dans la souveraineté narrative

- ➔ Le FMC s'allie au BEA afin que les peuples et les langues autochtones soient inscrits comme un pilier fondamental de la *Loi sur la radiodiffusion*, au même titre que l'anglais et le français.
- ➔ À son entrée en vigueur en avril 2023, la *Loi sur la diffusion continue en ligne* a entraîné la modification des objectifs stratégiques fondamentaux et des définitions de la *Loi sur la radiodiffusion* afin de donner la priorité à un rôle accru des peuples autochtones, en veillant à ce que leurs cultures et leurs langues soient représentées dans le système de radiodiffusion et en faisant de la radiodiffusion autochtone un pilier distinct et bien ancré de la Loi.
- ➔ La direction du FMC comparaît devant le CRTC dans le cadre des audiences sur la mise en œuvre de la *Loi sur la diffusion continue en ligne*, pour plaider que le contenu autochtone mérite un soutien qui lui est propre. Le cadre qui en résulte prévoit un financement réservé au BEA, ainsi que de nouveaux mécanismes de contribution pour le contenu canadien de façon générale.
- ➔ En novembre 2023, le gouvernement fédéral [publie une orientation stratégique exigeant que le CRTC soutienne la participation significative des personnes autochtones au système de radiodiffusion](#), notamment en leur offrant un financement durable et prévisible. Ces changements législatifs et politiques constituent des occasions historiques d'accroître le financement du BEA et du secteur de la production audiovisuelle autochtone.

Annexe A (suite)

2023-2024 Accroissement de la représentation autochtone

- ➔ Le Programme autochtone soutient 17 projets en production ainsi que 33 projets en prédéveloppement et en développement, lesquels ont reçu au total 11,2 M\$. En outre, le Programme des enveloppes de rendement, la Prime pour la production régionale de langue anglaise, la Mesure incitative pour la production de langue anglaise en milieu minoritaire et la Mesure incitative pour les projets nordiques versent 4,8 M\$ supplémentaires à des productions autochtones.
- ➔ La représentation des Autochtones au sein des postes clés des projets de contenu linéaire passe de 7 % l'année précédente à 9 % ([Rapport démographique du FMC 2023-2024](#)).
- ➔ La représentation au sein des productions en langues autochtones passe de 57 % l'année précédente à 68 %.
- ➔ Les personnes s'identifiant comme membre des peuples des Premières Nations, Inuit et Métis représentent ensemble 7 % de tout le personnel clé déclaré et 6 % des parts de propriété dans les programmes destinés au contenu linéaire.
- ➔ Valerie Creighton, présidente et chef de la direction du FMC, et Kerry Swanson, présidente et chef de la direction du BEA, annoncent que l'administration du Programme autochtone sera transférée au [Bureau de l'écran autochtone](#), en reconnaissance de la souveraineté narrative.
- ➔ En collaboration avec ses principaux organismes partenaires nationaux du secteur des écrans (le FMC, Téléfilm Canada, le BEA et l'ONF), le ministère du Patrimoine canadien crée la Heads of Institutions Table (HIT) et ses groupes de travail, en vue discuter de la modernisation du secteur audiovisuel canadien. La HIT vise notamment à harmoniser les principes fondamentaux d'une définition normalisée du contenu autochtone entre les différents partenaires qui tiennent compte des contributions culturelles, de la compétitivité mondiale et de la flexibilité.

Annexe A (suite)

2024-2025 Renforcement des entreprises et des capacités autochtones

- ➔ Le partenariat entre [le FMC et le Programme interactif et immersif du BEA](#) est lancé afin de renforcer le soutien aux Autochtones dans le développement de projets interactifs et immersifs, notamment des jeux vidéo, des œuvres en réalité augmentée, virtuelle et mixte, et des applications. L'investissement du FMC porte le budget total du programme à 900 k\$.
- ➔ Le Programme autochtone soutient [15 projets en production](#) ainsi que 36 projets en prédéveloppement et en développement, lesquels ont reçu au total 10,2 M\$. En outre, le Programme des enveloppes de rendement, la Prime pour la production régionale de langue anglaise, la Mesure incitative pour la production de langue anglaise en milieu minoritaire, la Mesure incitative pour la production régionale de langue française au Québec et la Mesure incitative pour les projets nordiques versent 3,2 M\$ supplémentaires à des productions autochtones. Le FMC fait état d'une légère augmentation de la représentation, ce qui souligne l'importance de poursuivre ses initiatives, notamment :
 - La représentation des Autochtones au sein des postes clés des projets de contenu linéaire passe de 9 % l'année précédente à 10 %.
 - Les personnes s'identifiant comme membre des peuples des Premières Nations, Inuit et Métis représentent ensemble 10 % de tout le personnel clé déclaré et 12 % des parts de propriété dans les programmes destinés au contenu linéaire.
- ➔ Au cours de l'exercice, 37 projets autochtones de développement et de prédéveloppement reçoivent du financement à la production.
- ➔ En janvier 2025, le FMC annonce la mise en place du [Soutien à l'impact des entreprises autochtones \(SIEA\)](#), un financement ponctuel de 50 k\$ destiné aux entreprises autochtones ayant reçu des fonds du FMC destinés à des projets pendant les exercices 2022-2023 ou 2023-2024. Les activités soutenues sont la stabilisation des entreprises, la formation et le renforcement des capacités, l'engagement communautaire, l'accès aux marchés, la mise en marché, les services linguistiques et l'aide à l'accessibilité.

Annexe A (suite)

2025-2026 Élargissement des retombées à l'échelle nationale et internationale

- ➔ Le BEA administre désormais le Programme autochtone du FMC, dont le budget annuel s'élève à environ 10 M\$, ce qui porte le total des fonds gérés par le BEA à quelque 37 M\$ par année. De plus, le gouvernement fédéral s'engage à verser [65 M\\$ sur cinq ans](#) et un financement permanent de 13 M\$ par année au BEA.
- ➔ Le FMC s'associe au festival imagineNATIVE Film + Media Arts, au BEA et au Storyboard Collective, avec le soutien de Cherokee Film, pour lancer l'Indigenous Series Lab. Quatre scénaristes autochtones provenant de différentes régions de l'Île de la Tortue ayant des projets en développement obtiennent le soutien de ce programme d'une durée d'un an, qui offre des occasions d'accès aux marchés nationaux et internationaux.
- ➔ Le FMC investit près de 500 k\$ de dollars dans le cadre de partenariats stratégiques afin de renforcer les capacités communautaires et d'améliorer les initiatives d'accès aux marchés pour des organisations dirigées par des Autochtones qui mènent leurs activités en anglais, en français et en langues autochtones.

PLAN D'ACTION AUTOCHTONE DU FMC

Annexe B

Conclusions générales tirées du sondage de 2025 sur la participation au sein de l'industrie



Le présent rapport résume les thèmes généraux dégagés des réponses au sondage du Fonds des médias du Canada (FMC) sur la participation au sein de l'industrie, qui visait à recueillir les perspectives des professionnel·les autochtones du secteur des écrans. Ces thèmes sont les suivants :

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Accès au financement et obstacles d'ordre financier	1
Complexité et opacité des processus de financement ..	2
Mentorat, perfectionnement professionnel et renforcement des capacités	2
Obstacles systémiques et régionaux.....	3
Relations avec l'industrie, accès aux marchés et soutien du milieu	3
Bien-être culturel et approches dirigées par des autochtones	4
Conclusion	4

INTRODUCTION

Le sondage visait à définir les possibilités actuelles, les obstacles à l'accès et les priorités d'investissement pour éclairer l'élaboration du plan d'action autochtone du Fonds des médias du Canada. The Shine Network Institute a contribué à la préparation et à la distribution du sondage et à la mobilisation des créateur·trices, des producteur·trices et des professionnel·les de l'industrie autochtones, et a aidé à assurer que les conclusions reflétaient un vaste éventail de perspectives et d'expériences vécues.

ACCÈS AU FINANCEMENT ET OBSTACLES D'ORDRE FINANCIER

L'accès au financement est la difficulté la plus fréquemment citée. En effet, 34 % des répondant·es ont indiqué que l'un des principaux freins à leur réussite était le manque d'accès au financement en développement. Interrogé·es sur l'étape à laquelle ils/elles rencontraient le plus de difficultés pour accéder au financement (plusieurs réponses étaient possibles), les résultats ont été les suivants : 34 % à l'élaboration de l'idée ou du concept; 34 % aux premières étapes du développement; 48 % au moment du financement; 65 % à la production; 20 % à la postproduction; et 17 % à la distribution et à la mise en marché. Les personnes sondées ont systématiquement fait état de difficultés à obtenir un financement suffisant et fiable, en particulier pour passer en production après avoir réussi à obtenir de l'aide au développement. Beaucoup ont souligné qu'il était nécessaire d'augmenter le financement à la production, le financement intercalaire, le financement provisoire, l'aide à la mise en marché et à la constitution d'un auditoire, ainsi que le soutien opérationnel pour les entreprises détenues par des Autochtones. Plusieurs ont mentionné que le report constant des honoraires des producteurs et des frais généraux d'entreprise limitait leur capacité à bâtir des entreprises durables, à embaucher du personnel, à participer à des marchés et à croître plutôt que de simplement survivre de projet en projet. Les personnes interrogées ont également insisté sur la nécessité de mettre en place des modèles de financement tenant compte de la longueur des délais de développement, de l'établissement de relations avec les communautés, du travail de revitalisation linguistique et des approches autochtones de la narration, qui ne s'inscrivent pas toujours dans les modèles de production courants.

COMPLEXITÉ ET OPACITÉ DES PROCESSUS DE FINANCEMENT

Plus de 65 % des personnes interrogées ont mentionné que les demandes de financement étaient complexes, chronophages et difficiles à comprendre. Elles ont notamment évoqué le manque de clarté des critères d'admissibilité, le jargon propre à l'industrie, les règles de programme qui prêtent à confusion et le peu de retours d'information en cas de refus. Plusieurs d'entre elles ont indiqué qu'une transparence accrue, notamment la diffusion d'exemples de demandes acceptées, la prestation de conseils clairs et la mise en place d'un accompagnement tout au long du processus de demande, aideraient les producteur·trices de la relève à mieux comprendre les attentes et amélioreraient leur accès au financement.

MENTORAT, PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

La nécessité d'offrir des possibilités de mentorat et de soutien pratique accrues à toutes les étapes d'une carrière en production a souvent été mentionnée. Les répondant·es ont indiqué qu'ils/elles aimeraient avoir accès à des producteur·trices autochtones expérimenté·es, à des ateliers, à des formations en affaires commerciales et à des possibilités de perfectionnement professionnel offertes à ceux/celles qui accèdent à de nouvelles fonctions ou qui évoluent vers des productions de plus grande envergure. Beaucoup ont également insisté sur la nécessité d'investir dans des entreprises détenues par des Autochtones, de soutenir la croissance organisationnelle et de créer davantage d'occasions d'échange de connaissances entre des professionnel·les chevronné·es et de la relève. Plus de 45 % des sondé·es ont également mentionné la fiscalité, les affaires commerciales et d'autres formes de soutien opérationnel, en particulier à l'échelle de l'entreprise, comme des domaines dans lesquels une aide supplémentaire permettrait de renforcer les capacités à long terme du secteur.

OBSTACLES SYSTÉMIQUES ET RÉGIONAUX

Dans leurs réponses aux questions ouvertes, les répondant·es ont été nombreux·ses à mentionner des obstacles systémiques qui ne cadrent pas toujours avec les réalités de la production autochtone. Les structures de financement ont été décrites comme favorisant les modèles de production courants au détriment des approches autochtones, qui nécessitent une plus grande flexibilité en matière de mobilisation communautaire, de consultation culturelle et de préservation linguistique. Les sondé·es ont également souligné les inégalités régionales, notamment les obstacles auxquels se butent les producteur·trices qui travaillent dans des communautés excentrées, nordiques et rurales, ainsi que les complexités supplémentaires auxquelles sont confronté·es ceux/celles qui créent du contenu de langue française. Plusieurs répondant·es ont souligné l'importance de la représentation autochtone dans la prise de décision, tout en mettant en garde contre les mécanismes d'exclusion et en préconisant la constitution de jurys hétérogènes dotés d'une vaste expertise en contenu linéaire et en médias expérimentaux et aux perspectives équilibrées.

RELATIONS AVEC L'INDUSTRIE, ACCÈS AUX MARCHÉS ET SOUTIEN DU MILIEU

Les producteur·trices de la relève ont indiqué qu'il était difficile d'aller de l'avant sans l'appui de producteur·trices établi·es associé·es à leurs projets ou sans relations préexistantes avec des bailleurs de fonds. Les répondant·es ont également mis en avant les difficultés rencontrées pour accéder aux marchés nationaux et internationaux, en particulier pour les entreprises situées en dehors des grands pôles de production, et ont souligné l'importance de renforcer les liens avec des collaborateur·trices, des distributeurs et des partenaires de l'industrie. Au-delà du réseautage professionnel, ils/elles ont insisté sur l'intérêt d'accroître l'inclusivité au sein de la culture de l'industrie par la prise de conscience des préjugés et des pratiques de responsabilisation, le renforcement de l'appartenance au milieu et la mise en place d'autres occasions qui permettent à de nouvelles voix de participer à la direction et à la prise de décision.

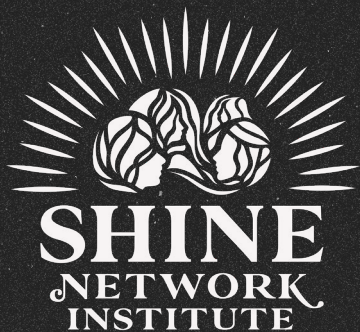
BIEN-ÊTRE CULTUREL ET APPROCHES DIRIGÉES PAR DES AUTOCHTONES

Les répondant-es ont également mentionné la nécessité de mettre en place des mécanismes de financement et de soutien qui tiennent compte des réalités émotionnelles et culturelles propres à la narration autochtone. Plusieurs sondé-es ont souligné l'importance d'intégrer l'accès aux aîné-es, aux mesures de soutien sur le plan culturel et aux ressources en santé mentale dans les programmes de financement et de perfectionnement professionnel, en particulier lorsque les créateur-trices abordent des histoires difficiles ou des traumatismes de leur communauté. Les répondant-es ont également insisté sur l'importance d'aider les créateur-trices autochtones à conserver la propriété et le contrôle de leurs récits, en veillant à ce que les programmes soient conçus en partenariat avec les peuples autochtones et mis en oeuvre dans le cadre d'une consultation permanente, en toute transparence et dans un esprit de confiance.

CONCLUSION

Dans l'ensemble, les réponses au sondage reflètent une forte volonté de voir se mettre en place un écosystème de financement plus accessible, plus transparent et mieux adapté aux réalités des créateur-trices et des sociétés de production autochtones. Si l'augmentation des investissements demeure une priorité, les répondant-es ont également souligné l'importance du mentorat, du renforcement des capacités organisationnelles, de la prise en compte des spécificités culturelles dans les modèles de financement et de l'établissement de relations constructives.

Ces constatations indiquent que le renforcement du secteur autochtone des écrans nécessitera du financement supplémentaire, mais aussi des investissements à long terme dans les personnes, les entreprises et les structures qui favorisent une narration autochtone durable.



CANADA
MEDIA FUND